



31 octobre 2014

Le peuple des sauvés

«Il vient en chantant le peuple des sauvés : Immense fresque de joie, Amour aux cents visages qui forment ensemble, Dans la lumière, La seule icône de gloire : Jésus-Christ.»

Ce chant du répertoire de l'Abbaye de Tamié pour la liturgie de la Toussaint me revient en mémoire, quand se profile la fête de Tous les Saints et de nos frères et sœurs défunts.

Los de la célébration d'enterrements, il nous est souvent proposé des chants tirés des chansonniers modernes, des chants en mémoire d'un être cher décédé ou qui évoquent la mort d'un amour. Ces textes retiennent l'attention par les images qui veulent dire la présence de l'être aimé, sa nouvelle existence : les nuages qui se forment et disparaissent ; les étoiles qui s'allument le soir dans le ciel, la brise qui vient, on ne sait d'où, et nous frôle d'une délicate caresse.

Ces images expriment une conviction diffuse, mais profonde, au cœur de l'homme : le refus d'accepter la mort comme un anéantissement de la personne aimée, d'une vie et d'une présence au-delà de la mort.

Mais la fête de la Toussaint et la Commémoration de tous les défunts, 1^{er} et 2 novembre, nous offre l'occasion de puiser, dans le trésor de la Parole de Dieu et de la liturgie, l'espérance de la naissance au ciel de ceux qui sont arrivés au terme de leur parcours terrestre. La Bible et la poésie chrétienne nous disent, avec leurs mots que ceux qui sont passés par la mort sont des vivants qui ont trouvé la source de leur existence : le Christ ressuscité. Ensemble, ils sont le peuple des sauvés. Heureux sont-ils, par la grâce de Dieu !

Chne Charles Neuhaus

Fête du secteur sur Martigny

Le **9 novembre** à **10h00** au CERM les paroisses de Martigny se retrouvent pour montrer leur joie d'être bâties sur le même Christ. Messe suivie de l'apéritif et du repas.

Pour les enfants, ateliers de la parole durant la messe et activité après le repas.

Les messes du matin sont supprimées sur le secteur.

Le mariage, patrimoine de l'humanité

Le mariage est en ce moment l'objet de toutes les attentions. À Rome vient de se tenir l'Assemblée préparatoire du grand Synode sur la famille, qui s'achèvera en octobre 2015. En Suisse, le conseil fédéral a lancé une vaste réflexion sur le droit du mariage et de la famille. Quels sont les enjeux politiques et religieux d'un débat qui s'annonce bouillonnant ? Premières estimations.

Laboratoire social numéro un

En Suisse, deux regards s'affrontent à propos du mariage. Le premier voit le verre plus qu'à moitié vide : divorces en augmentation, nombre élevé de célibataires. De là à décréter que le mariage n'a plus d'avenir, il n'y a qu'un pas, franchi allègrement par certains idéologues et futurologues. Le second regard fixe une réalité : le verre plus qu'à moitié plein.

Un récent rapport de l'Office fédéral de la statistique (OFS)ⁱ constate:

«Si les formes de vie familiale ont changé avec le nombre croissant de familles monoparentales et de familles recomposées, aujourd'hui encore, la grande majorité (81,8%) des enfants de moins de 25 ans vivent dans des familles non recomposées. Les parents de ces enfants étaient mariés dans 95,4% des cas et vivaient en union libre dans 4,6% des cas. Les enfants grandissant dans un ménage monoparental ou dans une famille recomposée étaient toujours minoritaires en 2012 (12,7% et 5,6%). »



Ces deux regards annoncent un combat entre deux fronts inconciliables. L'un réclame une protection accrue du mariage. L'autre veut le démanteler ou le remplacer par le si mal nommé «mariage pour tous» à la française.ⁱⁱ

Deux raisons plaident en faveur d'un maintien renforcé du mariage, union stable d'un homme et d'une femme. La première est la promotion de la rencontre et de l'égalité des sexes. Le mariage est l'indispensable laboratoire où cette égalité ne cesse de se vivre et de se construire, avec des hauts et des bas, des échecs possibles, mais combien de belles réussites aussi.

La deuxième raison est l'incalculable contribution offerte à la société par les mariés à travers la procréation et l'éducation des enfants. Encore un laboratoire fantastique d'où le tissu social tire sa force et sa cohésion. Cette prestation majeure et coûteuse mérite amplement une particulière reconnaissance juridique, symbolique et économique. D'autres formes de vie commune sont possibles et respectables, mais celle-ci est vitale. Le mariage devrait figurer au premier rang du patrimoine de l'humanité.

Un synode crucial

Les attentes du public à l'égard du Synode romain sur la familleⁱⁱⁱ se cristallisent autour de sujets brûlants : l'accès des divorcés remariés à l'eucharistie, l'accueil des personnes homo-affectives, notamment celles qui vivent en union civile (voir encadrés). On peut espérer que, tout en répondant à ces attentes, le synode ne se contentera pas d'ajustements institutionnels. Ni de simples exhortations morales archiconnues.

Le grand défi pour l'Église catholique est d'approfondir sa théologie du mariage par un regard nouveau sur l'amour conjugal et sur la manière dont il peut être vécu aujourd'hui, comme une chance et une responsabilité, non comme un fardeau imposé par ceux qui ne le portent pas eux-mêmes parce qu'ils ont fait le choix du célibat religieux.

Le vif débat engagé dès l'Assemblée préparatoire 2014, et même avant, entre d'éminents cardinaux est un bon signe de liberté, de saine confrontation. Mais cette dernière serait stérile si elle ne cherchait pas sa lumière dans les profondeurs de la réalité humaine du mariage, éclairée non par des principes théoriques, mais par la grâce de l'évangile.

Michel Salamolard

Divorcés remariés

L'accès des divorcés remariés à l'eucharistie implique de résoudre un paradoxe du discours actuel de l'Église. «Communiez spirituellement, dit-elle aux personnes concernées, mais ne prenez pas le Pain consacré.» Or, la communion spirituelle est le but dont la réception du sacrement est un moyen. Si les divorcés remariés peuvent atteindre l'objectif, l'union au Christ total, comment peut-on leur refuser le signe normal de cette union ? «Que chacun s'examine en conscience», dit saint Paul. Tant mieux si les pasteurs éclairent et aident les fidèles, mais ils ne sauraient remplacer leur conscience, «premier vicaire du Christ», selon le Catéchisme catholique. (ms)

Gays et lesbiennes

L'accueil des personnes homo-affectives, y compris en union civile, est une urgence pastorale. Si elle veut accompagner, conduire vers la sainteté, l'Église doit commencer par rejoindre. N'est-ce pas un message insistant du pape François ? Les gays et lesbiennes catholiques sont encore trop souvent des passagers clandestins de nos paroisses et de nos diocèses : invisibles, cachés... Les rencontrer pour les connaître et leur faire une place est une exigence évangélique. Mais le discours aussi devrait changer. On a pu mesurer l'impact d'un mot du pape : « Qui suis-je pour les juger ? » À quand un message épiscopal préparé avec des personnes concernées par l'homo-affectivité ? Certains diocèses ont entamé le dialogue. (ms)

ⁱ OFS, *Newsletter*, octobre 2014.

ⁱⁱ Cf. Michel Salamolard, *La Suisse a-t-elle mal à son mariage ?* Ed. Saint-Augustin, 2014.

ⁱⁱⁱ Cf. <http://visnews-fr.blogspot.ch/>.